

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Dynamiques agricoles au sein du périmètre du SCoT de Tulle



Occupant plus de 40 % de l'espace, l'agriculture est bien implantée au sein du périmètre du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Tulle. L'élevage de bovins allaitants de race Limousine, production principale, valorise plus de 90 % de la sole agricole, majoritairement composée de prairies. Il concourt ainsi largement à l'identité paysagère mais également à l'activité économique du territoire. Sur la dernière décennie, la sole agricole demeure stable et relativement préservée de l'artificialisation, mais le nombre d'exploitations diminue régulièrement et le moindre renouvellement des exploitants constitue un point de vigilance.

Une agriculture bien implantée sur le territoire

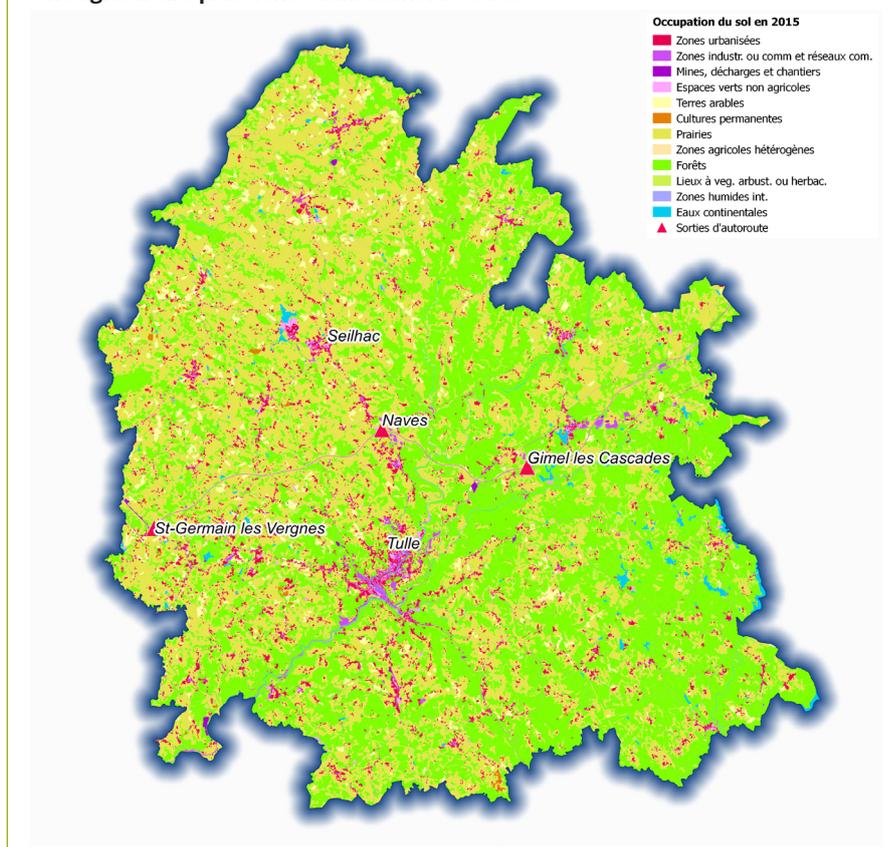
Un paysage agricole et forestier

En 2015, forêt et agriculture investissent 92 % de l'espace au sein du périmètre du SCoT de Tulle. Le massif forestier couvre 41 500 hectares et représente près de la moitié de la superficie du territoire. Il est plus présent dans la moitié est. Le peuplement se compose pour 64 % de feuillus, 12 % de conifères et 22 % de forêts mélangées.

La sole agricole, essentiellement composée de prairies, s'étend sur 38 630 hectares soit 44 % de la superficie totale du territoire.

Les espaces artificialisés recouvrent 7 % du territoire. L'habitat individuel diffus compose plus de la moitié de ces derniers. Viennent ensuite les axes routiers (17 %), les sièges et bâtiments d'exploitation agricole (9 %), l'habitat individuel groupé (3 %), les emprises industrielles (3 %). Le reste est dédié aux espaces verts non agricoles et aux stades ou équipements sportifs.

Carte 1
Une agriculture plus dense dans la moitié Ouest



Une artificialisation contenue

Entre 2009 et 2014, 162 hectares de terres agricoles et 32 hectares de forêt ont été artificialisés. Par ailleurs, 256 hectares de forêt ont été défrichés pour devenir agricoles, alors que seulement 25 hectares de terres agricoles ont été boisés. Plus de la moitié de ces espaces artificialisés ont été utilisés pour créer de l'habitat individuel diffus. Malgré une consommation foncière contenue, cette situation paraît paradoxale car le territoire a connu sur la même période une relative stabilité démographique et une érosion de l'emploi salarié. L'arrivée de nouveaux habitants (866 entre 2010 et 2015) combinée à l'augmentation et au desserrement des ménages (+200 unités), peut expliquer cette demande en logements nouveaux.

Par ailleurs, 15 % des espaces agricoles ou forestiers artificialisés ont été utilisés pour la construction de bâtiments agricoles et 3 % pour des emprises industrielles ; le restant était encore en chantier en 2015.

Une gouvernance « locale » du foncier agricole

Plus de 98 % du foncier agricole du territoire est valorisé par des exploitations dont le siège est situé en Corrèze. Par ailleurs, ces terres agricoles se répartissent entre les deux régions agricoles « Haut-Limousin » et « Xaintrie Cantal - Plateau du Sud-Est Limousin ». En 2018, la valeur vénale moyenne des terres et prés « libres » s'établit sur ces dernières respectivement à 4 210 € et 3 280 €, se situant parmi les valeurs les plus basses de Nouvelle-Aquitaine. Entre 2017 et 2018, ces valeurs sont restées relativement stables.

Prédominance de l'élevage bovin viande

Un élevage de bovins viande extensif

En 2019, le territoire du SCoT compte un cheptel bovin de 46 100 têtes, soit 17 % du cheptel départemental, qui se répartissent dans environ 520 élevages. Le cheptel de souche se compose de 22 600 vaches nourrices, dont la grande

majorité est de race Limousine, et de 600 vaches de type laitier.

L'élevage bovin investit 90 % de la sole agricole

L'élevage de bovins viande est présent sur l'ensemble du territoire, mais il affiche une plus forte concentration au nord-ouest du territoire. En 2019, les 400 exploitations percevant une aide à la production de bovins regroupent plus de 90 % de la surface déclarée à la PAC.

Prédominance des systèmes naisseurs et veaux de lait sous la mère

Parmi les exploitations détenant plus de 10 bovins viande, près de la moitié sont des « naisseurs » et produisent des bovins maigres (broutards de 6 à 12 mois) destinés essentiellement à l'exportation. Ils possèdent en moyenne 127 bovins par exploitation dont 60 vaches mères.

Viennent ensuite les producteurs de veaux de lait sous la mère (36 % des élevages viande) dont les cheptels sont de plus petite taille (91 bovins en moyenne et 50 vaches mères) et quelques élevages viande naisseurs-engraisseurs, engraisseurs de veaux ou encore des engraisseurs spécialisés.

Production de broutards et de veaux

En 2018, 9 000 bovins produits sur le territoire ont été exportés en vif. Plus de 85 % d'entre eux étaient des broutards de 6 à 12 mois, les autres étaient surtout

des bovins de 12 à 18 mois. À côté de cela, 8 900 bovins ont été produits et commercialisés à des fins de boucherie. Ce sont essentiellement des veaux de boucherie de moins de 8 mois (60 % des effectifs abattus) et des vaches de réforme (30 %).

Des signes de qualité reconnus

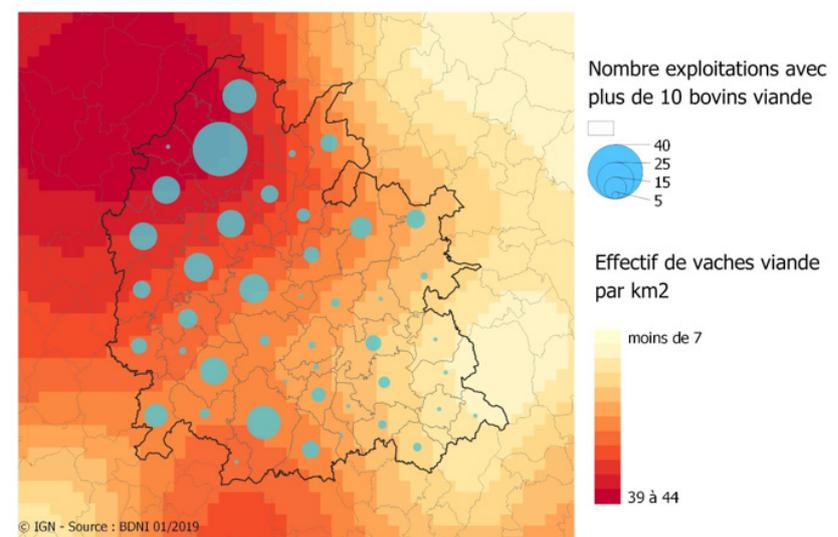
Le territoire bénéficie de l'IGP « Veau du Limousin » mais aussi des labels Rouge « le Boeuf du Limousin », « le Limousin junior » ou encore « le Veau fermier du Limousin ». Par ailleurs, les produits limousins peuvent être commercialisés sous la marque « Blason Prestige » en boucheries artisanales et dans les restaurants, et sous la marque « Qualité Limousine » en grandes et moyennes surfaces.

Quelques autres élevages d'herbivores plus confidentiels

Peu de producteurs de bovins lait

En 2018, six éleveurs ont déclaré 186 vaches laitières à l'aide aux bovins laitiers (ABL). Cela représente 4 % du nombre d'élevages et du cheptel départemental. Avec une moyenne de 31 vaches, les troupeaux du territoire sont de plus petite taille que dans le reste du département (36 vaches). Les trois quarts de la collecte étaient livrés à SODIAAL dont les principales marques commerciales sont « Yoplait », « Candia » et « Entremont ».

Carte 2
Omniprésence du cheptel bovin sur le territoire



Source : BDNI 01/2019

Une quarantaine de cheptels ovins viande souvent associés à la production de bovins viande

En 2018, 39 élevages ont déclaré au total 2 140 ovins à l'aide ovine. Cela représente 14 % des élevages et 11 % du cheptel départemental. Plus de la moitié des cheptels ne dépassent pas 24 brebis, la moyenne se situant à 55 ovins contre 71 dans le reste du département. Dans plus de la moitié des cas, le cheptel ovin est associé au cheptel bovin.

Quelques élevages porcins

En 2010, le territoire comptait 24 élevages porcins de plus de 10 animaux regroupant au total 10 665 porcs, dont plus d'un millier de truies. Par ailleurs, le territoire disposait de 7 950 places d'engraissement soit près de 20 % de la capacité départementale. Ne disposant pas de données plus récentes à l'échelle du territoire que le recensement agricole, nous ne pouvons nous référer qu'à l'évolution départementale de la filière porcine qui, entre 2010 et 2018, voit le cheptel porcin diminuer de 18 % alors que cette baisse n'est que de 2 % dans le reste de la région Nouvelle-Aquitaine.

Des productions végétales majoritairement destinées à l'élevage bovin

Prédominance des prairies

En 2018, 33 900 hectares sont déclarés à la PAC, et 93 % de ces surfaces sont dédiées à la production fourragère : en majeure partie des prairies naturelles (25 580 hectares) mais aussi des prairies temporaires et artificielles (5 360 hectares) ou des fourrages annuels (520 hectares).

Côté cultures, triticale et blé d'abord, puis maïs, constituent les principales cultures et représentent 6 % des surfaces déclarées à la PAC. Entre 2015 et 2018, ces dernières perdent 400 hectares (-14 %). Cette diminution touche plus particulièrement le triticale (-26 %), le maïs grain (-21 %) et l'orge (-18 %).

Quelques vergers de fruits à coque

En 2018, une cinquantaine d'exploitations déclarent des arbres fruitiers sur une surface totale de

184 hectares, soit moins d'un pour cent de la surface totale déclarée. Il s'agit pour près de 70 % de châtaigniers, 30 % de noyers, le restant étant composé de vergers et petits fruits rouges. Par ailleurs, quatre communes du territoire sont situées dans l'aire de l'AOP « Pomme du Limousin » et cinq communes dans l'aire de l'AOP « Noix du Périgord ».

Implantation timide de l'agriculture biologique

4 % de la sole agricole en AB

En 2018, une cinquantaine de producteurs sont engagés dans une démarche « agriculture biologique ». Ils regroupent 1 275 hectares (certifiés ou en conversion), soit environ 4 % des surfaces déclarées à la PAC, contre 7 % en Nouvelle-Aquitaine et 7,5 % au niveau national. La trop faible valorisation de la production de broutards par le label bio peut en grande partie expliquer une moindre adhésion des agriculteurs du territoire à la démarche.

Une majorité de surfaces fourragères mais...

Les trois quarts des surfaces en agriculture bio sont des prairies permanentes ou temporaires. Viennent ensuite les fruits à coque (120 hectares), composés essentiellement de châtaigniers et pour une moindre part, de noyers ou noisetiers. La châtaigneraie bio représente plus des trois quarts des surfaces plantées du territoire.

Enfin, 55 hectares sont consacrés aux plantes aromatiques et médicinales (PPAM) qui représentent près de 60 % de la sole départementale, ce qui traduit le dynamisme de cette filière au sein du territoire.

Côté productions animales en bio, on recense une dizaine d'élevages de bovins allaitants et quelques élevages de brebis viande.

Des exploitations qui se restructurent et s'agrandissent

En 2017, plus des trois quarts des 670 exploitations déclarant à la PAC étaient sous statut d'exploitation individuelle, mais elles regroupaient moins de la moitié de la surface totale déclarée. Les groupements d'exploitation agricole en commun (GAEC) constituent la forme sociétaire la plus usitée ; ils représentent 14 % des déclarants et regroupent plus du tiers de la surface déclarée.

55 hectares de surface agricole utilisée (SAU) en moyenne

La moyenne de 55 hectares déclarés par exploitation en 2017, soit 8 hectares de moins que dans le reste du département, masque des disparités conséquentes.

Près du tiers d'entre elles ne dépassent pas 20 hectares, mais elles regroupent seulement 6 % de la SAU déclarée. À l'opposé, 16 % des exploitations dépassent 100 hectares et regroupent 55 % de la SAU totale.

Tableau 1
Progression des grandes exploitations

Répartition des surfaces déclarées à la PAC (*) en 2017 par taille d'exploitation

Taille d'exploitation	Situation 2017		Évolution 2012-2017	
	Effectif	Surface totale	Effectif	Surface totale
Moins de 20 hectares	199	1 900	-19 %	-16 %
20 à moins de 40 hectares	121	3 485	-15 %	-15 %
40 à moins de 60 hectares	78	3 878	-14 %	-13 %
60 à moins de 80 hectares	67	4 585	-4 %	-4 %
80 à moins de 100 hectares	53	4 783	2 %	2 %
100 à moins de 120 hectares	24	2 647	-38 %	-38 %
120 à moins de 140 hectares	30	3 889	43 %	42 %
140 hectares et plus	48	8 845	26 %	31 %
Total	620	34 013	-12 %	0 %

(*) Surface déclarée au siège d'exploitation

Source : ASP - Déclarations PAC

Progression des GAEC

Entre 2012 et 2017, le territoire perd 12 % des déclarants à la PAC (81 exploitations). Sur cette période, les GAEC progressent de 50 %, tant en effectif qu'en surface, au détriment des autres statuts et plus particulièrement, les exploitations individuelles. Cette évolution est liée au choix de nouveaux installés dont plus du tiers privilégient ce statut, mais également à la décision d'agriculteurs en place de changer de statut. Cela concerne une soixantaine d'exploitants dont 60 % étaient en exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL), 30 % en exploitation individuelle et le restant en société civile d'exploitation agricole (SCEA). Cet engouement pour le GAEC peut s'expliquer par l'évolution réglementaire de ce statut qui permet, depuis 2010, la constitution de GAEC entre époux et, depuis 2014, de bénéficier de la « transparence » GAEC ⁽¹⁾. Au delà de ces avantages, le GAEC est avant tout un groupement de chefs d'exploitation qui s'engagent autour d'un projet commun en regroupant leurs moyens de production pour mieux les optimiser. Cette organisation permet un aménagement plus confortable du temps de travail et des congés, très appréciable en élevage bovin.

Les plus grandes exploitations s'agrandissent

Malgré la perte de 12 % des exploitations entre 2012 et 2017, la surface déclarée à la PAC demeure stable ce qui entraîne une augmentation de la surface moyenne déclarée de 6 hectares en moyenne sur la période. Ce sont principalement les plus grandes exploitations qui progressent au détriment des plus petites : les exploitations de plus de 120 hectares progressent d'un tiers en effectif et surface déclarée alors que celles de moins de 120 hectares voient leur effectif diminuer de 16 % et leur surface de 13 %.

Tableau 2

Régression des exploitations individuelles au profit des GAEC

Répartition des surfaces déclarées à la PAC ^(*) en 2017 par statut

Statut	Situation 2017		Évolution 2012-2017	
	Effectif	Surface totale	Effectif	Surface totale
Exploitation individuelle	471	16 615	-18 %	-15 %
GAEC	86	11 851	54 %	58 %
EARL	47	4 092	-24 %	-30 %
SCEA	11	930	22 %	-3 %
Autre société	5	525	67 %	89 %
Total	620	34 013	-12 %	0 %

(*) Surface déclarée au siège d'exploitation

Source : ASP - Déclarations PAC

Le poids des aides directes de la PAC

15,75 millions d'euros en 2019

En 2019, 590 exploitations du territoire ont reçu 15,75 millions d'euros d'aides directes et indemnité compensatoire des handicaps naturels (ICHN) au titre de la PAC, soit en moyenne 26 695 € par exploitation. En plus du paiement de base qui constitue 45 % des aides versées, un soutien conséquent est attribué aux bovins allaitants (aide aux bovins allaitants, aide aux veaux de lait sous la mère et veaux bio). Par ailleurs, 70 % des exploitations perçoivent l'ICHN qui représente 30 % des aides totales versées.

Des montants d'aide en augmentation

La réforme de la PAC de 2013, qui visait notamment à mieux prendre en compte la dimension environnementale (« verdissement » des aides) et à mieux soutenir les filières d'élevages ainsi que les petites et moyennes exploitations,

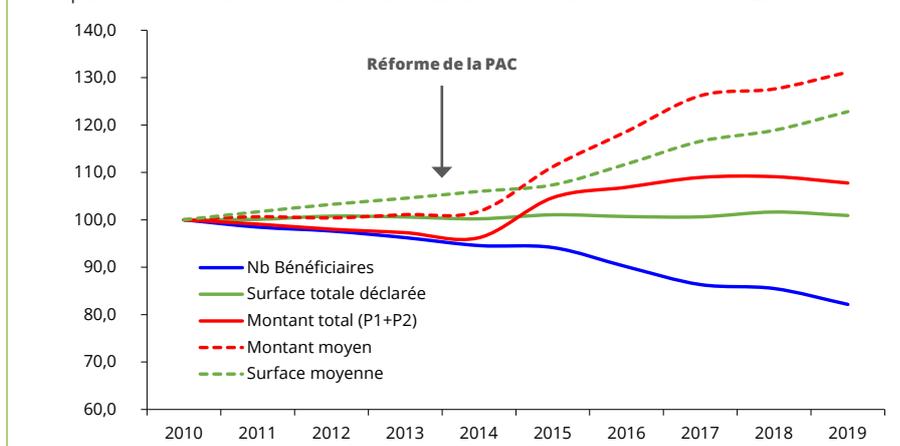
a entraîné une augmentation du montant global des aides attribuées sur le territoire de près de 8 % entre 2010 et 2018, alors que les surfaces déclarées demeurent constantes et que le nombre de déclarants diminue. Le montant attribué par exploitation augmente, entraînant mécaniquement une dépendance plus forte des exploitations aux aides PAC. En effet, selon les données du Réseau d'information comptable agricole (RICA) ⁽²⁾, sur le périmètre du Limousin (départements de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne), en 2018, les subventions (toutes origines confondues) représentent 62 % de la valeur de la production et la quasi-totalité de l'excédent brut d'exploitation (EBE).

En contribuant au maintien de l'agriculture, souvent dernière activité économique des zones rurales, ces aides concourent à la préservation, voire la sauvegarde de la vie socio-économique du territoire.

Figure 1

Nette progression des aides PAC

Comparaison de l'évolution des aides PAC et des surfaces déclarées en base 100 en 2010



Source : ASP - Déclaration PAC

⁽¹⁾ La transparence GAEC est le principe selon lequel les aides économiques peuvent être accordées à chaque associé du groupement, comme s'il était chef d'exploitation.

⁽²⁾ Le RICA est un instrument permettant d'évaluer le revenu des exploitations agricoles et les impacts de la politique agricole.

Renouvellement des exploitants : des points de vigilance

En 2017, la MSA répertorie sur le territoire 641 exploitants agricoles ou coexploitants (personnes physiques, membres de GAEC ou d'autres sociétés en activité) auxquels s'ajoutent 327 chefs d'exploitation « cotisants solidaires » dont l'activité agricole n'est pas suffisante pour justifier d'une affiliation au régime social de la MSA⁽¹⁾.

Augmentation de la moyenne d'âge des exploitants

La moyenne d'âge des 641 exploitants et coexploitants assujettis à la MSA est de 52 ans alors qu'elle est de 50 ans dans le reste du département comme au niveau de la Nouvelle-Aquitaine. Entre 2010 et 2017, l'âge moyen des exploitants a augmenté de trois ans, comme dans le reste du département. Cette augmentation est en partie liée à celle de l'âge légal de départ à la retraite et elle traduit aussi un moindre renouvellement des exploitants.

Plus de 300 cotisants solidaires

Aux cotés des exploitants et coexploitants cités précédemment, les 327 agriculteurs « cotisants solidaires » sont le plus souvent à la tête de petites exploitations (9 hectares en moyenne) et regroupent 8 % de la surface totale déclarée à la MSA. Affichant une moyenne d'âge de 62 ans, ils sont nettement plus âgés que les autres exploitants. Les finalités de ces petites exploitations sont très diverses : exploitation de la parcelle de « subsistance »⁽²⁾, conservation d'un patrimoine agricole en l'exploitant *a minima*, activité agricole en pluri-activités, « petites » productions (plantes à parfum aromatiques et médicinales, petits élevages), etc.

Moins d'un exploitant sur deux remplacé entre 2012 et 2017

Sur la période 2010-2017 – toutes catégories confondues⁽³⁾ –

371 exploitants ou coexploitants ont cessé d'adhérer à la MSA (et par conséquent d'exploiter) et 173 nouveaux, soit moins d'un partant sur deux, se sont installés. Ces derniers regroupent environ 60 % des surfaces de terre libérées par les partants.

Dans le même temps, 156 exploitants diminuent leur surface déclarée de 12 hectares en moyenne, 194 l'augmentent de 14 hectares et 448 déclarent une surface identique en 2010 et 2017.

Ces constats montrent que les nouveaux installés ne reprennent pas la totalité des terres libérées par les cessations d'activité ou la diminution de surface exploitée, l'autre partie étant reprise dans le cadre d'agrandissement d'exploitations existantes. À noter tout de même une diminution de 7 % (soit environ 2 700 hectares) des surfaces totales déclarées à la MSA entre 2010 et 2017, alors que celles déclarées à la PAC demeurent stables. Cela peut laisser supposer que certaines terres, en marge des déclarations PAC, ont quitté le giron de l'agriculture sans pour autant être artificialisées.

Une trentaine d'installations par an

Entre 2014 et 2019⁽⁴⁾, selon les données de la MSA, on enregistre 120 installations (hors transferts entre époux), soit environ une trentaine par an. La moitié des nouveaux installés ont moins de 40 ans mais quelques-uns ont plus de 65 ans. 30 % de ces installations sont effectuées à titre secondaire. Les installations avec la dotation jeune agriculteur (DJA) représentent environ 30 % des installations totales.

Sur la période 2014-2018⁽⁵⁾ on enregistre 39 installations aidées, soit environ 15 % des projets départementaux. Six installations aidées sur dix concernent des élevages bovins viande, les autres projets concernent des exploitations de

marâchage ou des élevages de caprins lait ou encore de bovins lait. Près de 30 % des projets d'installation ont été réalisés hors cadre familial.

Un pôle de formation agricole sur le territoire

Pour faire face à la question du renouvellement des générations, enjeu majeur de la filière agricole, et contribuer à la formation professionnelle des futurs actifs agricoles, le territoire peut s'appuyer sur l'Établissement Public de Formation Professionnelle Agricole (EPLFPA) Edgar Pisani-Tulle-Naves.

Cet établissement est composé de trois centres constitutifs : un lycée d'enseignement général et technologique (LEGTA), un centre de formation professionnelle agricole (CFFPA) et une exploitation agricole entièrement convertie à l'agriculture biologique. Cet établissement héberge également une antenne du centre départemental de formation par apprentissage agricole (CDFA) de la Corrèze.

Les principaux pôles de compétences sont les productions animales, l'agriculture biologique, le cheval, les services à la personne et la remédiation. Les niveaux enseignés vont de la classe de 3ème à la licence professionnelle. Cet établissement peut ainsi répondre à la majeure partie des besoins en formation professionnelle agricole du territoire, quelle que soit la voie d'enseignement : scolaire, apprentissage ou continue (formation tout au long de la vie).

Grâce à son exploitation agricole, il constitue un pôle technique de référence pour le territoire, notamment en agriculture biologique, et peut contribuer à des actions de développement territorial.

⁽¹⁾ Ils versent néanmoins une cotisation dite « de solidarité » qui ne leur permet pas de bénéficier en retour des prestations sociales (retraite, assurance maladie).

⁽²⁾ Surface que la MSA permet d'exploiter tout en bénéficiant d'une pension de retraite.

⁽³⁾ Y compris cotisants solidaires.

⁽⁴⁾ Source : MSA fichier CNS

⁽⁵⁾ Source : ASP extraction Osiris

Une trentaine d'élèves en formation agricole

À la rentrée 2019-2020, 180 élèves domiciliés sur le territoire étaient inscrits dans un établissement d'enseignement agricole (y compris hors du territoire). Seulement 18 %, soit environ une trentaine d'entre eux, étaient inscrits dans une formation « coeur de métier », c'est-à-dire relative à la production agricole. Les autres se répartissent principalement dans les formations relatives aux services à la personne, les formations générales ou technologiques, les formations en aménagement de l'espace.

La répartition entre les diverses formations est relativement stable au cours des cinq dernières rentrées.

L'emploi agricole

4 % des emplois sont agricoles

En 2015, selon le recensement de la population, 4 % des emplois au lieu de travail sont agricoles sur le SCoT de Tulle, contre 6 % dans le reste du département. La zone d'emploi de Tulle est caractérisée par une économie diversifiée, sans forte spécificité, car la présence de la préfecture de département renforce le poids du tertiaire non marchand ; mais cette zone d'emploi concentre néanmoins des emplois en agriculture, notamment par l'omniprésence de l'élevage bovin.

Progression de l'emploi salarié

En 2018, les exploitations agricoles

du SCoT de Tulle ont employé 460 personnes représentant au total 117 équivalents temps plein, soit 9 % du volume de travail salarié agricole du département. 40 % de cet emploi salarié concerne des contrats à durée indéterminée, contre moins de 30 % sur l'ensemble du département.

Par ailleurs, l'offre d'emploi salarié semble plus dynamique que dans le département : entre 2011 et 2018, le volume de travail salarié agricole a progressé de plus de 20 % au sein du périmètre du SCoT, contre 10 % en moyenne sur le département. ■

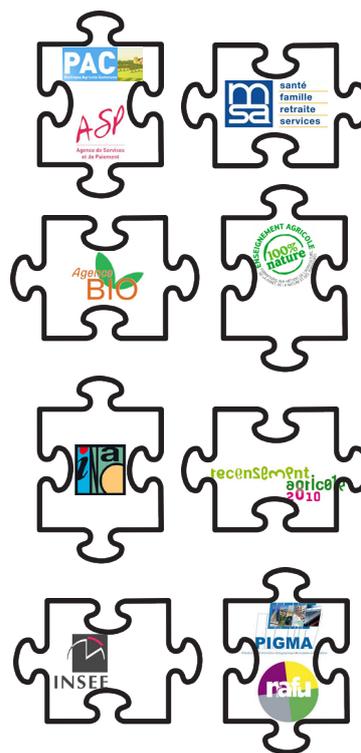
MÉTHODOLOGIE

Cette étude a été réalisée par la DRAAF Nouvelle-Aquitaine (SRISET), en collaboration et à la demande de la DDT de Corrèze.

Le périmètre regroupe les communes adhérant au SCoT du Pays de Tulle.

Les données mobilisées pour cette étude proviennent :

- de fichiers administratifs : déclarations PAC, fichier des cotisants non salariés de la MSA, Base Nationale d'Identification Bovine (BDNI), agence Bio, INAO, enseignement agricole ;
- de fichiers INSEE : recensement de la population, connaissance de l'appareil productif (CLAP 2015) ;
- du recensement agricole 2010 ;
- du référentiel d'occupation du sol à grande échelle réalisé en Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la plateforme de mutualisation de données régionales « PIGMA ».



www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX1
Tel : 05 55 12 90 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR
Rédactrice en chef : Véronique DELGOULET
Rédacteur : Hubert GUICHENEY
avec la collaboration de Catherine BEAUDEMOULIN et Stéphane BALAN
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2020